

Branche énergie : Emissions directes de GES par sous-secteur

Pression

Mise à jour de l'article le 3 juin 2024

Mise à jour de la donnée le 30 mai 2024

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont des données très suivies, elles sont indispensables pour analyser et traiter les grands enjeux énergétiques, mais aussi pour répondre à l'atteinte d'objectifs réglementaires européens, nationaux et régionaux.

L'indicateur représenté ici est le détail des émissions directes de gaz à effet de serre pour le secteur Branche énergie, pour la région des Hauts-de-France selon le format de rapportage PCAET. Il s'agit d'une approche cadastrale c'est-à-dire que l'on considère les émissions produites sur le périmètre d'un territoire par ses différents secteurs d'activités. Sont inclus dans ce secteur : le raffinage du pétrole ainsi que les extraction, distribution et transformation de combustibles liquides, gazeux ou solides. Sont exclus de ce secteur, conformément au format de rapportage PCAET : la production d'électricité, de chaleur et de froid, qui sont eux comptabilisés directement dans les secteurs consommateurs (industrie, résidentiel, tertiaire).

Afficher la suite

Branche énergie : Emissions directes de GES par sous-secteur

Choix de l'année : 2021202020182015201220102008

Total : 336 kilotonnes équivalent CO2 (Kt éq.CO2)

En Hauts-de-France, la branche énergie comprend les émissions liées aux activités de raffinage du pétrole (en 2021 : 59 kt éq. CO2 soit 17% du secteur), de l'extraction et distributions de combustibles et autres produits énergétiques (180 kt éq. CO2 soit 54% du secteur) et la transformation de combustibles minéraux solides (97 kt éq. CO2 soit 29% du secteur).

La branche énergie est en forte baisse sur la période 2008 à 2021 avec -83%. Cette baisse est principalement liée à la fermeture de la raffinerie des Flandres en 2010 et de la raffinerie de Dunkerque en 2016.

A noter, la branche énergie comprend uniquement les émissions liées au raffinage du pétrole et à l'extraction et la distribution de combustibles gazeux. En effet, par convention (format PCAET), les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur et de froid sont prises en compte sur le lieu de consommation. Elles sont ainsi intégrées aux calculs des secteurs comme l'industrie, le résidentiel, et le tertiaire, ou encore dans ceux des territoires hors région vers lesquels l'énergie produite en Hauts-de-France est exportée. En Hauts-de-France, le total des émissions liées à la production globale d'énergie (consommée sur le territoire ou non) représente 7,6 Mt éq. CO2.

fiche Branche énergie : Emissions directes de GES par sous-secteur

Poids (128,34 ko), Format (VND.MS-EXCEL)

[Télécharger](#)

Production de l'indicateur

- Échelle disponible :
EPCI
- Unité :
kilotonnes équivalent CO2 (Kt éq.CO2)
- Méthode de récolte de la donnée :
Modèle
- Disponibilité :
N+3
- Fréquence de mise à jour :
Tous les ans

Nos partenaires

•

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)